



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Création de postes et modification du tableau des effectifs titulaires

N° 005.02.2023

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-trois le seize du mois de février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 9 février 2023.

Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Marie ARGENCE, Robert CLERON

Absents excusés

Marielle GARONZI, a donné procuration à Annie VEAUTE
Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Jérôme GARCIA
Caroline COMBES a donné procuration à Laurent HOURQUET
Rémi DERON-LOUP
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230217-005022023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal 2^e classe, d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, de rédacteur, de rédacteur principal 2^e classe, de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (35h) en vue du recrutement d'un(e) secrétaire médicale pour le centre municipal de santé,
- 2 postes de médecin hors classe à temps non complet (20h et 30h) en vue du recrutement de médecins pour le centre municipal de santé,
- 1 poste d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal 2^e classe, d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (35h), en vue du recrutement d'un(e) agent d'accueil dans le cadre d'un départ à la retraite,
- 1 poste d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal 2^e classe, d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet en vue d'un(e) agent administratif polyvalent,
- 1 poste d'assistant de conservation, d'assistant de conservation principal de 2^e classe, d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe, d'attaché de conservation, d'attaché de conservation principal à temps complet (35h), en vue du recrutement d'un(e) chef de projet culturel en médiathèque,
- 1 poste de gardien brigadier de police municipale, de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet (35h), en vue d'un(e) recrutement de policier municipal.

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

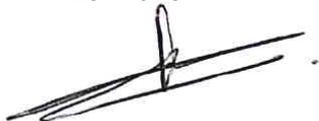
- d'autoriser monsieur le maire à constater les besoins concernés et à signer les arrêtés à intervenir,
- d'approuver le tableau des effectifs titulaires modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 17 février 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230217-005022023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation